|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **lECOLE ELEMENTAIRE TOURNESOL 4 RUE DU BOIS DE PARIS**  **77 700 CHESSY** | | | **Procès-verbal du Conseil d’école**  **Année scolaire 2017/2018** | |
|  | | |  | |
| Tél 01 64 63 58 74  Courriel  Ce.0772592z @ac-creteil.fr | 🞎 Maternelle  x Elémentaire  🞎 Primaire | | 🞏1er trimestre  x 2ème trimestre  🞎 3ème trimestre  🞎 extraordinaire | **Date**  Le 12/02/2018  De 18H15 à 20H15 |
| **Présents :** | |  | | |
| Enseignant(e)s de l’école | | ⚫ Mme Lefèbvre  ⚫Mme Morel ⚫ Mme Gaillard  ⚫Mme Duru ⚫Mme Balaine  ⚫Mme Virot ⚫ | | |
| Membres du RASED | | ⚫ ⚫ | | |
| IEN ou son représentant | | ⚫ ⚫ | | |
| DDEN | | ⚫ | | |
| Parents élus | | ⚫ Mme Ameddah ⚫ Mme Segu Garcia  ⚫ M. Peaulet ⚫ M Chelouti  ⚫ Mme Faure ⚫ | | |
| Le maire ou son représentant | | ⚫ ⚫ | | |
| Conseiller municipal | | ⚫ Mme Dubot ⚫ | | |
| Autres membres invités | | ⚫Mme Doucet ⚫  ⚫ ⚫ | | |
| **Absent(es)**  ⚫  ⚫ | | **Absent(es) excusé(es)**  ⚫Mme Arévalo ⚫ Mme Chazaly  ⚫ Mme Pinto  Mme Dumoget Mme Niang Mme Uréta | | |
|  | | |  | |
| Président(e) de séance : Mme Gaillard | | | Secrétaire de séance : Mme Morel | |

|  |
| --- |
| **ORDRE DU JOUR**     1. Rythmes scolaires : vote et avis du conseil d’école. 2. Sécurité : PPMS. 3. Informations sur les procédures 1er degré (remontée d’incident, informations préoccupantes, signalement d’absentéisme, déclaration d’accident) 4. Vie de l’école : Activités régulières. Activités spécifiques : sorties scolaires prévues, fête de l’école. Site de l’école et blogs de classe. APC. 5. Travaux 6. Coopérative de l’école 7. Questions des parents 8. Rappel de la date du 3ème conseil d’école. |

1. **Rythmes scolaires : vote et avis du conseil d’école**

Le décret **n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques** indique qu'il est permis "au directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours".

La commune propose une répartition des heures d’enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours.

Nous allons donc procéder au vote afin de recueillir l’avis du conseil d’école sur l’organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée 2018/2019.

* Pour la proposition de la commune : retour à la semaine de 4 jours. Nombre de voix : 9
* Contre la proposition de la commune : maintien de l’organisation actuelle : 9 demi-journées de classe, NAP deux fois par semaine de 15h00 à 16h30. Nombre de voix : 2
* Ne se prononce pas. Nombre de voix : 1

**Les membres du conseil d’école émet un avis favorable à la proposition de la commune : répartition des heures d’enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi,vendredi 8h30-11h30 / 13h30 -16h30.**

1. **Sécurité : PPMS**

PPMS : exercice Attentat/intrusion avec scénario donné par le rectorat. Il a eu lieu le 29 novembre 2017.

Scénario : Une voiture avec des bombonnes de gaz est stationnée devant la salle de motricité, 2 individus s’enfuyant en courant. Une enseignante donne l’alerte.

Pour la réalisation de l’exercice, nous avons été aidés par les policiers municipaux qui étaient présents dans l’école au moment de l’exercice en tant qu’observateurs.

Mme Sayous, Mme Pourchet, Mme Doucet, M. Peaulet ont tenu le rôle d’observateur.

Déclenchement de l’alerte : utilisation de la messagerie Whatsapp

Organisation retenue : confinement dans les classes. Les classes de CP, ULIS et CM2 étant trop exposées du fait du grand nombre de baies vitrées, se sont rendues dans les classes côté « cour » (Classe de CE2 pour les CP, classe de CE1 pour la classe ULIS, classe de CM1 pour les CM2).

Durée : 30 minutes

Bilan : dans l’ensemble, l’exercice s’est bien passé. Les élèves et les adultes ont rapidement réagi (56 secondes) et se sont mis en position de protection (assis au sol, dans le calme, portes fermées).

L’objectif de cet exercice était de mettre à jour d’éventuels problèmes : une enseignante n’a pas reçu le message, l’autre enseignante se rendant compte, elle est allée elle-même l’alerter, bon réflexe. Problème dû à l’appel, nécessité de faire un appel nominatif ; problème des portes restées ouvertes ; le personnel de cantine n’a pas été alerté, ne fait pas partie de l’annuaire de crise : résolu.

Un second exercice aura lieu dans l’année ( risque tempête).

1. **Informations sur les procédures 1er degré (remontée d’incident, informations préoccupantes, signalement d’absentéisme, déclaration d’accident)**

Ces procédures sont à suivre dans les cas suivants :

* Signalement d’absentéisme : **Dès quatre demi-journées d’absence sans motif légitime ni excuse valable, une équipe éducative (**L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève**) est réunie pour rappeler aux parents l’importance de l’assiduité scolaire et des mesures d’accompagnement sont mises en place, une fiche de signalement d’absentéisme est envoyée à l’inspection académique sous couvert de l’IEN pour information. Dès 10 demi-journées d’absence non justifiées, les membres de la communauté éducative concernés sont réunis pour** élaborer avec les personnes responsables de l'enfant un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté et contractualisé avec elles. Il propose toute mesure complémentaire de nature à rétablir l'assiduité de l'élève avec le souci de poursuivre le dialogue avec les personnes responsables de l'enfant. Lorsque, à l'issue de toutes ces démarches, l'assiduité n'a pas été rétablie, il y a situation d'absentéisme persistant. L’IA peut saisir le procureur de la République qui jugera des suites à donner et qui pourra, dans ce cadre, effectuer un rappel à la loi.
* Informations préoccupantes : une fiche est transmise à l’IA pour toute suspicion de maltraitance, manquement éducatif, défaut de soins.
* Remontée d’incident : l’IA est informée pour tout incident tel vol, une agression physique ou verbale, la destruction ou la dégradation de biens matériels, racket, menace, intrusion dans l’école, radicalisation,etc… via une application académique en ligne.
* Déclaration d’accident : pour tout accident survenu en milieu scolaire, une déclaration est envoyée à l’IEN dans les 48h.

1. **Vie de l’école :**

146 élèves inscrits à ce jour :

CP/CE1  : 28 dont 18 CP et 10 CE1Mme Lefebvre CM1 : 25 Mme Virot

CP/ CE1 : 28 dont 16 CP et 12 CE1 Mme Morel CM2 : 25 Mme Gaillard/ Mme Arévalo

CE2 : 29 Mme Duru ULIS école : 11 Mme Balaine El Bazizi

Nous accueillons 6 nouveaux élèves depuis le dernier conseil d’école. (2 élèves sont comptabilisés mais arriveront en mars).

Ouverture d’une classe à la rentrée 2018/2019.

Départ de Mme Sayous, aide à la direction ; son poste est supprimé, refus de la mairie de prendre à sa charge le poste en tant qu’agent d’accueil car charge financière trop importante.

Egalement 2 nouvelles AVS : Mme Pousse et Mme Mihoubi.

**APC :**

**Période 1  :** 14 élèves de cycle 3 ont été accueillis afin d’apporter une aide supplémentaire en maths et en français. Pour le cycle 2, 12 élèves de CP et CE1 présentant des difficultés de lecture ont été invités.

**Période 2**  : 9 élèves de CP et CE1  ; 15 élèves de cycle 3

**Période 3**  : 17 élèves de CP, CE1 et CE2 et 9 élèves de cycle 3.

**Site de l’école et blogs de classe :** Le site est en place depuis début janvier. Il est consultable par tous les parents, ils peuvent y trouver toutes les informations relatives à l’école (les événements, les menus de la cantine, les dates de vacances, etc….).

Chaque classe a également ouvert un blog, accessible aux parents de la classe seulement avec un code.

Nous regrettons d’avoir peu de visites sur le blog dans chaque classe.

**Piscine** : les CE2 ont terminé le cycle natation le 18 décembre.

Les CM2 ont débuté le 08 janvier, ils termineront leur cycle de 12 séances le 30 avril.

Les CE1 débuteront le cycle de 8 séances le 07 mai et termineront le 02 juillet.

*Point global sur les résultats des tests de natation.*

**Résultats test natation CE2** : en CE2 les élèves doivent obtenir le test 1.

18 élèves ont obtenu le test 1

9 élèves n’ont pas obtenu le test 2.

2 élèves étaient absents .

Depuis l’année dernière, les élèves de CM2 doivent valider l’attestation « Savoir nager » qui comporte une partie théorique en plus de la partie pratique. Une attestation leur est remise après validation du test.

**Musique** : Mme Baraston interviendra dans les classes de CP, CE1, CE2 et ULIS au troisième trimestre.

**Sorties :**

**CP/ CE1 :**  **Réalisées** : médiathèque : visite et présentation de médiathèque / Atelier autour d’un auteur Hervé Tullet/ Exposition et atelier autours des livres singuliers sur le thème des animaux dans la littérature de jeunesse.

**ULIS** : **Réalisées** : Médiathèque : Exposition et atelier autours des livres singuliers sur le thème des animaux dans la littérature de jeunesse.

**CE2 Réalisées**: médiathèque Exposition et atelier autours des livres singuliers sur le thème des animaux dans la littérature de jeunesse.

**Prévues :** Médiathèque le 10/04 : L’Art de la préhistoire.

**CP/ULIS/CE1/CE2 : classe d’eau, semaine du 21 au 25 mai,** sortie à Barbizon (visite commentée et atelier peinture) le 22 mai pour CP/CE1 et le 24 mai CE2/ ULIS.

**Sortie prévue à Provins le 14 juin (spectacle + atelier)**

**CM1**: **Réalisées** : Exposition et atelier autour du thème « Délier les langues ».

**Prévues** : voyage en Angleterre du 28 mai au 01 juin. Rencontre sportive Kin ball en avril.

**CM2** **Réalisée**s : médiathèque Exposition et atelier autours des livres singuliers sur le thème des animaux dans la littérature de jeunesse

**Prévues** : médiathèque : Atelier scientifique sur le son le 13 mars. Voyage en Angleterre du 28 mai au 01 juin. Rencontre sportive Kin ball en avril.

**VEILLEES CONTES les 14 et 15 décembre :** les élèves et leurs parents ont été invités à participer à une veillée au cours de laquelle Mme Sabine Richard, conteuse professionnelle a conté des histoires pour petits et grands. Les parents ont pu également découvrir l’exposition des productions des enfants.

**Prévention routière : Les CM1 ont passé la partie théorique du** permis vélo avec la police municipale au mois de décembre, la partie pratique se déroulera fin mars/avril.

**CROSS** : du 14 au 18 mai

**Fête de l’école :**

Les olympiades auront lieu le vendredi 22 juin. Les parents seront invités à la remise des médailles en fin de journée.

**Fête des écoles et des TAP organisée par la mairie** : Le 30 juin

1. **Travaux**

**Demandés :**

* Tableau électrique de la salle informatique à sécuriser (demande faite au technicien informatique)
* Déplacement des ordinateurs dans les classes : refusé
* Remplacement du photocopieur
* Préparation de la terre du potager (pour rentrée de mars)
* Demande d’achat d’un vidéoprojecteur à courte focale : refusé
* Question : pourquoi la cour n’a-t-elle pas été salée pendant l’épisode neigeux ? La question sera posée lors du conseil municipal du 12/02.

**Budget exceptionnel :**

* Intervenant danse  2018/2019 : 2 475 euros. 1 200 euros sur 2018 et 1 275 euros sur 2019.

L’achat de tablettes supplémentaires est-il validé ?

Qu’en est-il de notre proposition pour l’aménagement des nouvelles classes ? (mobilier)

**Réponse de la mairie** : la personne présente n’a pas les informations pour nous répondre ; à transmettre.

1. **Coopérative scolaire.**

* vente des photos : nous avons reçu 2141,90 € des parents.
* nous avons versé 1607,5 euros € pour le paiement du photographe.
* Bénéfice de la vente des photos  : 534, 40 euros
* Voyage en Angleterre : nous avons reçu 3 282 euros de participation des familles de CM1/CM2.

1. **Questions des parents.**

***•Comment s’assurer que les enfants n’apportent pas de portables à l’école ?***

**Réponse de l’école** : il s’agit d’abord du rôle des parents. Est-il pertinent qu’un élève d’élémentaire possède un téléphone portable ? Si des parents estiment que oui, il est nécessaire de les éduquer à leur utilisation, notamment au fait que l’utilisation des téléphones portables est interdite à l’école. Nous ne pouvons pas nous permettre de fouiller les cartables ou les poches de tous les élèves, nous pouvons par contre facilement nous rendre compte si un élève utilise son téléphone. Dans ce cas, il est confisqué et nous demandons aux parents de venir le récupérer.

***•Comment sont pris en charge les enfants dans les classes quand ils sont plus avancés et qu’ils s’ennuient ?***

**Réponse de l’école** : cela fait partie de ce qu’on appelle la différenciation pédagogique, cela fait partie de nos compétences et nous veillons à ce que chaque élève bénéficie d’apprentissages adaptés. Toutefois, si certains parents ont cette impression, ils ne doivent pas hésiter à prendre rendez-vous avec l’enseignante. Nous devons travailler ensemble.

***•Est-il possible d’éviter les jeux de craies, salissant et pouvant provoquer chez certains enfants des conjonctivites***

**Réponse de l’école** : depuis la rentrée, aucun jeu de craie n’a été proposé aux élèves. Si les parents craignent que leurs enfants se salissent pendant les récréations, ils doivent les vêtir en conséquence car nous ne pouvons empêcher les enfants de jouer. En ce qui concerne les allergies, les parents doivent nous en informer.

***•Lors des jours d’intempéries, comment s’organisent les journées ?***

**Réponse de l’école** : En cas de fortes pluies ou de verglas dans la cour, la récréation a lieu dans la classe (temps calme), ou sous le préau (classe par classe) ; en cas de pluie faible, les enfants sortent et jouent dans la cour (avec capuche).

***•Concernant la grossesse de l’une des enseignantes, son remplacement est-il déjà planifié ?***

**Réponse de l’école** : L’inspection est informée, donc oui le remplacement est planifié mais il est encore trop tôt pour connaître le nom du ou de la remplaçant(e). Congé maternité de Mme Duru : mi-juin.

***•Est-ce que les bilans auxquels sont soumis nos enfants sont comparés à ceux des autres écoles, afin d’évaluer les niveaux ?***

**Réponse de l’école** : oui en ce qui concerne les évaluations nationales et académiques (évaluation de début d’année en CP, Maths CM1 et DAAL CP et CE1). Les enseignantes se posent la question de l’intérêt d’une telle comparaison : il s’agit de l’école élémentaire, chaque élève doit pouvoir progresser à son rythme. L’objectif de ces évaluations est d’abord de fournir aux enseignants des outils pour adapter les pratiques aux besoins des élèves.

***•Pourquoi les enfants ont-ils plus de devoirs le Mercredi, sachant que la majorité des parents travaillent ?***

**Réponse de l’école** : nous ne donnons pas plus de devoirs le mercredi. Ne pas hésiter à contacter l’enseignante en cas de problème.

***•Concernant les montres munis d’un appareil photo, ayant circulées au sein de l’école, quelles garanties avons-nous que nos enfants n’aient pas été pris en photos ?***

**Réponse de l’école** : aucune, là encore, il s’agit de la responsabilité des parents. Comment se fait-il que des enfants soient venus à l’école avec ce type d’objet ?

***•Serait-il possible d’avoir un rappel pour chaque classe, des jours de sport, afin d’adapter la tenue de nos enfants ?***

**Réponse de l’école** : oui, cela sera fait.

**7. Date et horaires des prochains conseils d’école**

**Le lundi 25 juin 2017 18h15**

*Fixation d'une date pour la transmission des questions des parents d'élèves, pour le prochain CE.*

Les questions des parents seront à transmettre à la directrice par mail le 13 juin au plus tard.